

## Délibération n°2024-10-17-18-CA

Relative à la modification des statuts du Service commun d'action sociale et culturelle (SCASC)

### Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 711-7,
- Vu la Circulaire FP/4 n°1931 - 2B n°256 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale à réglementation commune,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu l'avis favorable du Conseil de gestion du Service commun d'action sociale et culturelle (SCASC) en date du 27 juin 2024, portant sur l'objet de la présente délibération,

**Considérant** la nécessité de modifier les statuts du SCASC afin de permettre aux jeunes majeurs âgés de 18 à moins de 20 ans en situation de handicap avec une incapacité d'au moins 50% de pouvoir bénéficier de l'action sociale du SCASC, en lien avec les dispositions de la circulaire interministérielle susvisée,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification des statuts du Service commun d'action sociale et culturelle, telle que présentée en annexe de la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents : 21 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON



Publiée le 27 OCT. 2024  
Transmise au Recteur le 27 OCT. 2024